

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville tenue mercredi, le 12e jour du mois d'octobre 2016 à 20h00 et à laquelle étaient présents :

- Monsieur Robert Duteau, maire
- Monsieur Jean-Guy Hamelin, maire
- Monsieur Normand Lefebvre, maire
- Monsieur Daniel Lussier, maire
- Madame Lise Sauriol, mairesse
- Madame Sylvie Gagnon-Breton, mairesse
- Monsieur Ronald Lécuyer, maire
- Monsieur Clément Lemieux, maire
- Madame Chantale Pelletier, mairesse

Le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville siégeant avec quorum sous la présidence de Monsieur Paul Viau, maire et préfet.

Madame Nicole Inkel, directrice générale et secrétaire-trésorière, était présente, de même que des citoyens.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-10-145

Il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert, tel que reproduit ci-dessous:

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Acceptation du procès-verbal - Séance ordinaire du 14 septembre 2016
- 3.0 Acceptation des comptes à payer
- 4.0 Période de question(s) sur l'ordre du jour
- 5.0 Schéma d'aménagement et de développement révisé - modification
 - 5.1 Adoption du règlement URB-205-2-2016, avec dispense de lecture
- 6.0 Dossier PISRMM – Rapport d'étape 2
- 7.0 Fourniture de service de cadets pour 2017
- 8.0 Dossier d'achats regroupés pour 2017
Pavage, sel de déglacage,...
- 9.0 Rapport 2015-2016 – adoption
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la Montérégie
- 10.0 Dossier fermeture de la CRE
- 11.0 Projets FDT – fonds de la ruralité
 - Ville Saint-Rémi – aménagement d'une piste cyclable
 - Saint-Jacques-le-Mineur, projet modifié – aménagement d'un sentier pédestre
 - Saint-Jacques-le-Mineur, projet modifié – réfection de la Chapelle Reposoir
- 12.0 PDZA – rapport mi-mandat
- 13.0 Projet Optilab – demande d'appui municipalité Saint-Jacques-le-Mineur
- 14.0 Regroupement pour un Québec en santé – appui
- 15.0 Correspondance
- 16.0 Varia ...
- 17.0 Période de question(s)
- 18.0 Levée de la séance ordinaire

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL **Séance ordinaire du 14 septembre 2016**

2016-10-146

Il est proposé par Mme Chantale Pelletier, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2016, tel que rédigé.

2016-10-147

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par Mme Sylvie Gagnon-Breton et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer ci-après énumérés.

LISTE DES COMPTES

1. Desjardins, sécurité financière (assurance groupe)	5 194,33\$
2. Médias Transcontinental (avis public)	482,44
3. Évimbec Limitée (évaluation)	33 293,31
4. Municipalité St-Patrice-de-Sherrington (FDT)	13 580,00
5. IGA Extra Primeau	93,31
6. Papeterie St-Rémi Inc. (papeterie)	13,46
7. Pétro-Canada MC St-Rémi (essence)	98,00
8. Recy-Compact Inc. (contrat collecte recyclage)	25 464,25
9. Services Ricova Inc. (contrat collecte déchets)	101 852,16
10. Bell Mobilité inc. (cellulaires)	132,82
11. Municipalité Canton de Hemmingford (FDT)	9 262,00
12. Hydro-Québec (électricité)	1 111,30
13. Educ Expert (formation pompiers)	137,97
14. École nationale de pompiers	369,60
15. André Paris Inc. (fauchage piste cyclable)	1 049,72
16. Axion (internet)	248,34
17. Municipalité Napierville (FDT)	29 705,00
18. Éditions FD Inc. (mise à jour)	147,44
19. Bell Canada (téléphone)	68,89
20. Municipalité Saint-Michel (formation pompiers remboursement)	3 501,00
21. Municipalité St-Patrice-de-Sherrington (formation pompiers remboursement)	2 358,00
22. Municipalité Saint-Édouard (formation pompiers remboursement)	2 770,00
23. Paysagiste Rolly (paysagement extérieur 2016)	6 463,21
24. Visa Desjardins	4 279,83
25. Sauriol, Lise (MRC, comités)	529,00
26. Duteau, Robert (MRC, comités)	529,00
27. Gagnon-Breton, Sylvie (MRC, comités)	359,00
28. Hamelin, Jean-Guy (MRC, comités)	359,00
29. Lécuyer, Ronald (MRC, comités)	359,00
30. Lefebvre, Normand (MRC, comité)	296,00
31. Lemieux, Clément (MRC, comités)	592,00
32. Lussier, Daniel (MRC, comité)	296,00
33. Pelletier, Chantale (MRC, comités)	359,00
34. Somerville, Drew (MRC, comité)	296,00
35. Viau, Paul (MRC, comités, divers)	3 052,00
36. Receveur général du Canada (DAS)	7 293,00
37. Ministre du revenu (DAS)	15 664,00
38. Équipe Marcil Inc. (travaux piste cyclable Sherrington)	3 161,81
39. Mégaburo Inc. (photocopieur)	559,40
40. Stantec Experts-conseils Ltée (PISRMM)	3 685,01

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) RÈGLEMENT URB-205-2-2016

2016-10-148

Règlement numéro URB-205-2-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement numéro URB-205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville.

CONSIDÉRANT que la MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) à tout moment;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Rémi demande à la MRC des Jardins-de-Napierville, via sa résolution numéro 16-06-0232, de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) en vigueur à l'effet de remplacer l'affectation «Industrielle régionale» du lot 3 846 512 par l'affectation «Commerciale régionale»;

CONSIDÉRANT que le Service de la planification du territoire de la Ville de Saint-Rémi a préparé à cet effet, le document intitulé « Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville / Limite des aires d'affectation industrielle et commerciale régionale (Version du 8 juin 2016) »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance ordinaire conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code Municipal*;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue conformément à l'article 53.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par Mme Lise Sauriol et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro URB-205-2-2016 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR / Règlement numéro URB-205) de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Jardins-de-Napierville et en conséquence d'édicter ce qui suit :

CHAPITRE 1 DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

Article 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule « Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR / Règlement numéro URB-205) en vigueur de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville » et porte le numéro URB-205-2-2016.

Article 2 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 3 Territoire assujetti

Le présent règlement s'applique au lot 3 846 512 situé dans la Ville de Saint-Rémi.

CHAPITRE 2 DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

Article 5 Annulation et validité du règlement

La Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville décrète le présent règlement dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, paragraphe par paragraphe et alinéa par alinéa, de manière à ce que si un chapitre, un article, un paragraphe, un alinéa de ce règlement était ou devait être un jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer.

CHAPITRE 3 DISPOSITIONS NORMATIVES

Article 6 Lot 3 846 512 / Remplacement de l'affectation «Industrielle régionale» par l'affectation «Commerciale régionale»

La carte numéro 11.11 du schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement numéro URB-205) en vigueur intitulée « Les grandes affectations du territoire dans le périmètre urbain de Saint-Rémi » du chapitre 11 (Les grandes affectations du territoire) est modifiée afin de remplacer l'affectation «Industrielle régionale» du lot 3 846 512 par l'affectation «Commerciale régionale», le tout tel que montré à la carte de l'annexe 1 du présent règlement.

Les cartes intitulées « Zone de bruit routier à Saint-Rémi (1) » et « Zone de bruit routier à Saint-Rémi (2) » de l'annexe G (Détail des secteurs de contraintes par le bruit) du schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement numéro URB-205) en vigueur sont modifiées afin de remplacer l'affectation «Industrielle régionale» du lot 3 846 512 par l'affectation «Commerciale régionale», le tout tel que montré aux cartes de l'annexe 2 du présent règlement.

Les cartes des annexes 1 et 2 du présent règlement montrent l'affectation «Commerciale régionale» applicable au lot 3 846 512.

RAPPORT D'ÉTAPE 2 - PISRMM
Établissement du diagnostic de sécurité routière

2016-10-149

Considérant le dépôt du rapport d'étape 2 relativement au Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal lequel a été préparé par la firme «Stantec» en date du 29 septembre 2016;

Par conséquent, il est proposé par M. Jean-Guy Hamelin, appuyé par Mme Chantale Pelletier et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville adopte le rapport d'étape 2 (l'établissement du diagnostic de sécurité routière) du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) daté du 29 septembre 2016.

FOURNITURE DE SERVICE CADETS POUR 2017
SÛRETÉ DU QUÉBEC

2016-10-150

Considérant que la Sûreté du Québec a élaboré un «Programme de cadets de la Sûreté» qui consiste à l'embauche de cadets pour la période estivale s'ajoutant aux effectifs habituels;

Considérant que les employés embauchés en vertu de ce programme n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et que ces derniers font appel aux policiers dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

Considérant que la présence, le contact des cadets avec nos citoyens, nos commerces et nos jeunes ont grandement contribué à l'amélioration de la sécurité dans les municipalités de la MRC;

Considérant que la Sûreté agira à titre d'employeur et de responsable des cadets;

Considérant qu'une entente de partenariat sera présentée pour signature par la Sûreté du Québec relativement à la fourniture de service de cadets advenant le cas que ledit projet soit accepté;

Considérant la proposition du Comité de sécurité publique de la MRC des Jardins-de-Napierville à l'effet de faire une demande d'embauche de cadets pour la période estivale 2017;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Ronald Lécuyer et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville souhaite obtenir le service d'au moins deux cadets pour la période estivale 2017 offerts dans le cadre dudit programme de cadets de la Sûreté du Québec.

DOSSIERS D'ACHATS REGROUPÉS – 2017
Pavage- sel de déglçage

2016-10-151

Considérant que certaines municipalités désirent faire des demandes pour des appels d'offres d'achat regroupé relativement à différentes fournitures : pavage, sel de déglçage;

Par conséquent, il est proposé par M. Clément Lemieux, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire des demandes de soumissions pour l'achat de fournitures :

1. Pour l'achat de fournitures «Sel de déglçage» pour l'hiver 2017-2018;
2. Pour les travaux de pavage pour 2017.

RAPPORT 2015-2016 – ADOPTION
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la Montérégie

2016-10-152

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville a désigné la MRC de Brome-Missisquoi à titre de MRC délégataire responsable de la gestion du PADF pour la Montérégie et qu'à cet égard a mandaté l'Agence forestière de la Montérégie à agir à titre de mandataire pour la livraison du programme et la reddition de compte annuelle auprès du MFFP;

Considérant que dans le cadre de ce programme, il est impératif que chacune des MRC signataires de l'entente de délégation adopte le rapport annuel 2015-2016 du PADF;

Considérant que la Table de concertation des Préfets de la Montérégie a adopté par principe le rapport en demandant à toutes les MRC de l'adopter conformément à l'entente;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Robert Duteau et résolu unanimement :

D'ADOPTER le rapport annuel 2015-2016 du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

PROJETS FDT – FONDS DE LA RURALITÉ
AIDES FINANCIÈRES

2016-10-153

Considérant les demandes d'aides financières dans le programme du fonds de développement territorial – ruralité;

Considérant que lesdites demandes sont conformes au plan de travail adopté dans le cadre du fonds ruralité;

Par conséquent, il est proposé par Mme Sylvie Gagnon-Breton, appuyé par M. Jean-Guy Hamelin et résolu unanimement que le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville approuve les projets suivants :

1. Ville Saint-Rémi
Projet : Aménagement d'une piste cyclable rue Saint-Paul
Coût du projet : 166 522,94\$
Aide financière FDT : 9 262\$
2. Saint-Jacques-le-Mineur
Projet modifié : Aménagement d'un sentier pédestre
Coût du projet modifié : 27 800\$
Aide financière FDT : 13 580\$
3. Saint-Jacques-le-Mineur
Projet modifié : Réfection de la Chapelle Reposoir
Coût du projet modifié : 28 825\$
Aide financière FDT : 9 262\$

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
RAPPORT DE MI-MANDAT

2016-10-154

Il est proposé par M. Daniel Lussier, appuyé par M. Normand Lefebvre et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville adopte le rapport de mi-mandat réalisé par la firme PleineTerre SENC daté du 21 septembre 2016 et de faire parvenir ledit rapport au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec tel que prévu dans la convention d'aide financière.

APPUI AU REGROUPEMENT
POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

2016-10-155

Considérant que le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'Etat;

Considérant que l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain;

Considérant que des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

Considérant que les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

Considérant que le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou les jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

Considérant que le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29\$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50\$);

Considérant que le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques;

Par conséquent, il est proposé par Mme Lise Sauriol, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement que la MRC des Jardins-de-Napierville appuie le Regroupement pour un Québec en santé dans leur demande au gouvernement du Québec;

De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

- a) Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme
- b) Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation de sucre.

D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois.

**RÈGLEMENT SUR L'ENREGISTREMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES
ET SUR LE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES ET DES
COMPENSATIONS – DEMANDE DE REPORT D'APPLICATION**

2016-10-156

Considérant que le gouvernement a décrété par l'adoption du Décret 618-2014, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations;

Considérant qu'en mars 2016, le ministre des Finances a présenté Le plan économique du Québec par lequel il a annoncé une réforme administrative du programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) visant à assurer un traitement fiscal concurrentiel aux exploitants agricoles québécois;

Considérant qu'en vertu de la réforme annoncée, le gouvernement transfèrera la gestion du programme (PCTFA) à Revenu Québec et qu'il transformera les trois taux d'aide actuels en un seul au motif que cela allégera, de manière significative, la gestion du programme;

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, les terres agricoles exploitées par un producteur enregistré au MAPAQ seront admissibles à une aide financière correspondant à 78% de la valeur des taxes municipales, ce qui signifie que les producteurs enregistrés ne recevront plus le même taux d'aide financière pour les taxes municipales et ne recevront plus aucune aide pour le paiement des taxes scolaires;

Considérant qu'en annonçant cette réforme administrative, le gouvernement compte faire des gains administratifs de l'ordre de 1,5 million de dollars par année, gains qui semblent se faire, notamment au détriment des producteurs enregistrés auprès du PCTFA;

Considérant qu'il est approprié de réformer le programme, mais que les producteurs agricoles s'objectent à ce que cette réforme leur transfère des coûts supplémentaires, ce qui met en péril la compétitivité et le développement du secteur agricole et l'établissement des jeunes en agriculture;

Considérant que d'autres solutions sont possibles sans transférer les coûts de cette réforme aux producteurs agricoles;

Considérant les représentations faites par les différentes associations de producteurs agricoles et municipales dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec auprès du gouvernement du Québec;

Considérant les enjeux importants de la réforme de ce programme;

Par conséquent, il est proposé par M. Ronald Lécuyer, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement :

DE DEMANDER au gouvernement de suspendre sa réforme administrative prévue pour le 1^{er} janvier 2017 pour permettre aux différentes associations de producteurs agricoles concernées et municipales dont la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec de faire les représentations appropriées sur les impacts réels de cette réforme sur les producteurs agricoles et de leur permettre de négocier les modalités de la réforme annoncée de façon à ce que les économies administratives escomptées ne soient pas assumées par les producteurs agricoles ni par les municipalités et que les producteurs agricoles bénéficient d'une aide favorisant la compétitivité, le développement du secteur agricole et l'établissement des jeunes en agriculture.

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
Tenue le 12 octobre 2016**

2016-10-157

Il est proposé par M. Normand Lefebvre, appuyé par M. Clément Lemieux et résolu unanimement de lever la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville, tenue ce 12^e jour d'octobre 2016 à 21h02.

Paul Viau, Préfet

Nicole Inkel, directrice générale et
secrétaire-trésorière